



Communiqué de Presse de la CGT



La CGT Saisonniers des Hautes-Alpes se félicite du report total de la réforme du chômage entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

Nous en voulons néanmoins le retrait pur et simple : cette réforme impactant durablement le milieu économique saisonnier et précarisant de fait les salarié-e-s de notre département en particulier par l'augmentation des mois de travail demandés pour une ouverture de droits à l'assurance chômage allié à une baisse de leurs indemnités.

La CGT a signé des accords dans certaines entreprises des Remontées Mécaniques et Services des Pistes pour assurer un droit à l'assurance chômage en inter-saison aux salarié-e-s devenus caducs du fait de cette réforme.

De nombreux salarié-e-s s'étant déjà retrouvés pour toutes ces raisons accentuées par la crise sanitaire sans revenus à l'inter-saison, nous lançons un appel à toutes et tous à refaire valoir leurs droits auprès de leur Antenne Pôle emploi à partir du 1^{er} novembre 2019.

La CGT a fait activer la mise en place de l'activité partielle dans les entreprises suite à la fermeture des stations de ski et a obtenu la mise en place de l'activité partielle pour le secteur du tourisme cet été. Nous en appelons aux entreprises d'utiliser ce dispositif pour une préservation de l'emploi.

La CGT demande toujours la reconduction d'une saison à l'autre pour l'ensemble des corps de métiers saisonniers au bout d'une saison concluante pour une véritable et définitive sécurisation des parcours professionnels des saisonnier-e-s multi-professionnel-le-s.

Nous remercions l'ensemble des saisonnier-e-s qui ont participé massivement à la grève nationale de février 2020 pour cette préservation d'acquis.

Gap, le 19 juillet 2020

Laurent Isabelle

Représentante CGT des Saisonniers du 05 / Conseillère du salarié